

## ÉPREUVES OBLIGATOIRES ÉVALUÉES SOUS FORME PONCTUELLE

ENSEIGNEMENT	MODALITÉS D'ÉVALUATION	COEFFICIENT
Français	Epreuve écrite d'une durée de 3h 1 <sup>ère</sup> partie : compétences de lecture (10 points) / 2 <sup>ème</sup> partie : compétences d'écriture (10 points)	2.5
Histoire-géographie / Enseignement moral et civique	Epreuve écrite d'une durée de 2h30 1 <sup>ère</sup> partie sur quelques questions courtes en histoire ou en géo- graphie (6 points) / 2 <sup>ème</sup> partie sur une situation historique ou géographique (8 points) / 3 <sup>ème</sup> partie en EMC (6 points)	2.5
Économie-gestion  ou  Économie-droit	Epreuve écrite d'une durée de 2h : deux parties indépendantes (réponse à un questionnaire et rédaction d'une réponse construite et argumentée à une question d'économie-gestion)  Epreuve écrite d'une durée de 2h : deux parties indépendantes (exploitation d'un dossier documentaire et rédaction d'une ré- ponse construite et argumentée à une question d'économie-droit)	1  1
Prévention/Santé Environnement	Epreuve écrite d'une durée de 2h	1

Les évaluations se déroulent en fin de l'année de terminale.